



Gouvernement d'entreprise

Informations sur le gouvernement d'entreprise

La Société Générale veille à respecter les recommandations des rapports Viénot (1995 et 1999) et AFEP-MEDEF de septembre 2002 en matière de gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'administration de la Société Générale a, dès septembre 1995, institué trois comités (Comité des comptes, Comité des rémunérations, Comité de sélection). Depuis début 2000, son fonctionnement est régi par un règlement intérieur qui incorpore l'essentiel des recommandations sur le gouvernement de l'entreprise. Une Charte de l'Administrateur regroupe les règles déontologiques touchant à la fonction d'administrateur de la Société Générale.

Ces textes ont été modifiés et mis à jour en 2001, 2002 et début 2003, à la suite des rapports sur le gouvernement d'entreprise de 1999 et 2002, de la recommandation de la Commission des opérations de Bourse (COB) sur les transactions des mandataires sociaux et des deux examens d'auto-évaluation du Conseil pratiqués début 2000 et fin 2002.

Les modifications les plus récentes ont été adoptées par le Conseil le 15 janvier 2003 sur proposition d'un Comité *ad hoc* de 3 administrateurs, composé de MM. Cannac, Pruvost et Viénot.

En mai 2002, le Conseil d'administration a, en application d'une résolution adoptée à l'Assemblée générale, confirmé la structure moniste d'organisation du pouvoir de direction de la Société. Le Président Daniel Bouton exerce ainsi la fonction de Directeur général et est assisté de Philippe Citerne, Directeur général délégué.

Le règlement intérieur et la Charte de l'Administrateur, ainsi que les statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires en annexe au rapport annuel.

Le présent chapitre a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 février 2003.

Conseil d'administration

Composition (au 31.12.2002)

Le Conseil d'administration comporte 16 membres, dont 3 sont des représentants élus par les salariés. Les administrateurs étrangers sont au nombre de 4. L'âge moyen des administrateurs est de 62 ans.

Le Conseil d'administration a suivi les recommandations du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002 et a, sur le rapport de son Comité de sélection, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 janvier 2003 au regard des critères d'indépendance définis dans le rapport précité. Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires entretenues par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des dirigeants en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritère intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de la Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire,

autres relations commerciales...).

Le Conseil d'administration s'est également attaché à analyser la situation des administrateurs ayant un lien avec des groupes actionnaires de la Société Générale.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé que MM. Baird, Calvet et Cannac devaient être regardés comme administrateurs indépendants (qualification identique à celle retenue dans le rapport annuel 2001). M. Jeancourt Galignani, qui n'était pas présenté comme indépendant en 2001, est considéré comme indépendant en 2002, en l'absence de tout lien de nature à compromettre sa liberté de jugement. Meiji Life est également considérée comme indépendante, dès lors que la participation qu'elle détient au capital de la Société Générale directement ou indirectement est nettement inférieure à 10 %⁽¹⁾ et qu'elle n'a pas d'autre lien avec la Société Générale ou sa direction de nature à compromettre sa liberté de jugement. Meiji Life est certes administrateur depuis 1988. Toutefois, conformément au rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002, l'appréciation du critère d'ancienneté (12 ans maximum) doit être faite à la date d'échéance du mandat, qui est en 2005, cette ancienneté n'ayant pas été atteinte lors du renouvellement de 1999. M. Ricard est désormais considéré comme indépendant, dès lors que les relations bancaires qu'entretient le groupe qu'il préside avec la Société Générale ne sont pas de nature à affecter l'indépendance de son jugement et que les liens capitalistiques des deux groupes ont été dénoués fin 2002⁽²⁾.

(1) Voir tableau de l'actionnariat page 10.

(2) En effet, la Société Générale s'est totalement retirée fin 2002 du capital et du Conseil d'administration de SIFA, holding qui détient une partie du capital de Pernod Ricard et où M. Ricard est le représentant permanent du groupe Pernod Ricard. Le groupe Société Générale détient encore 4,2 % du capital du groupe Pernod Ricard

MM. Tchuruk et Bilger, présentés comme administrateurs indépendants dans le rapport annuel 2001, ne peuvent conserver cette qualification au regard des nouveaux critères retenus, du fait de l'importance des relations bancaires que la Société Générale entretenait au 31 décembre 2002 avec les sociétés qu'ils dirigeaient à cette date⁽³⁾.

Les autres administrateurs ne sont pas considérés comme indépendants au regard des critères définis par le rapport AFEP-MEDEF.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 6 sur 16 et représentent plus du tiers des membres du Conseil d'administration, conformément aux recommandations du rapport Viénot. Le Conseil a fixé pour objectif d'atteindre progressivement la proportion de 50 % d'administrateurs indépendants recommandée dans le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002, au fur et à mesure des renouvellements. Si l'Assemblée générale approuve les propositions de nominations que lui soumet le Conseil d'administration, le nombre d'administrateurs indépendants passera de 6 à 8 sur 17 membres, soit 47 % du Conseil d'administration et 57 % des administrateurs nommés par l'Assemblée générale, en conformité avec l'objectif de 50 % d'administrateurs indépendants, recommandé par le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002.

En 2000, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé la réduction de la durée des nouveaux mandats à 4 ans (au lieu de 6 ans), avec un régime transitoire qui permettra

à terme de renouveler tous les ans environ un quart des administrateurs nommés par l'Assemblée générale (les administrateurs représentant les salariés étant renouvelés tous les 3 ans par élection).

Administrateurs

Les administrateurs sont détenteurs à titre personnel d'un nombre significatif d'actions : si le minimum statutaire est de 200 actions, la Charte recommande la détention de 600 actions minimum par administrateur nommé par l'Assemblée générale.

La Charte de l'Administrateur prévoit que chaque administrateur de la Société Générale doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques. Depuis janvier 2001, comme les cadres du Groupe disposant d'informations privilégiées, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de la Société Générale pendant les 30 jours qui précèdent la publication des résultats et ne peuvent réaliser sur ces titres d'opérations de type spéculatif (obligation de détenir les titres au moins 2 mois, interdiction des transactions sur options).

Enfin la Charte de l'Administrateur applique la recommandation de la COB relative à la transparence des transactions. Les administrateurs sont tenus d'informer la Société des opérations réalisées chaque semestre sur le titre Société Générale. Cette information est transmise à la COB pour publication.

Fonctionnement du Conseil

Conformément au règlement intérieur, le Conseil d'administration est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 5 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie, en tant que de besoin, des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

Compétences du Conseil

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

mais n'est pas représenté au Conseil d'administration de cette société, et cette participation ne lui confère aucune part au contrôle de l'entreprise. L'accord de juin 1997 entre Pernod Ricard et la Société Générale a été modifié par avenant du 18.12.2002 et prévoit désormais seulement un droit de préemption de la Société Générale sur les actions de la Société Générale

détenues à cette date par Pernod Ricard (moins de 0,8 % du capital de la Société Générale).

(3) Bien que M. Bilger n'assume plus la Direction générale d'ALSTOM depuis le 01.01.2003, il n'est pas considéré comme indépendant dès lors qu'il a conservé la présidence de son Conseil d'administration.

Conformément au rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002, le règlement intérieur définit très précisément, à compter de 2003, les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou plus généralement des opérations stratégiques (voir Article 1^{er} du Règlement Intérieur).

Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de Ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux.

Rapport d'activité du Conseil pour 2002

Le Conseil d'administration a tenu 8 réunions en 2002, dont la durée moyenne a été proche de 3 heures. L'assiduité des administrateurs, exprimée par le taux de présence à ces réunions, s'élève à 79 % (contre 81 % en 2001).

Le Conseil a notamment procédé à une revue stratégique des métiers du Groupe et débattu du plan 2002-2004.

Le Conseil a consacré sa première session de l'année à l'examen du budget 2002. Il a approuvé les comptes annuels, semestriels et trimestriels, à l'occasion des 4 autres réunions.

Le Conseil a délibéré sur les opérations d'acquisition et de cession significatives du Groupe, telles que les acquisitions de l'Union Internationale de Banques en Tunisie, d'Hertz Lease et de Boursorama par Fimatex. Une réunion a été consacrée

à la réponse à apporter par la Société Générale à l'appel d'offres de l'État pour la cession de sa participation dans le Crédit Lyonnais.

Le Conseil a par ailleurs étudié les principaux risques encourus par la banque, et notamment ceux touchant à l'Argentine, la Côte-d'Ivoire, le Liban, et le Brésil, ceux induits par la crise liée à la faillite d'Enron, et enfin ceux liés aux sociétés évoluant dans le secteur des médias/télécoms.

Le Conseil a enfin discuté des sujets de natures diverses, tels la restructuration de l'activité de la division Banque d'investissement et certains dossiers immobiliers importants, notamment le projet de construction d'une troisième tour à La Défense.

Évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a procédé durant l'automne 2002 à la deuxième évaluation de son fonctionnement, après celle réalisée en 2000.

Cette évaluation a été mise en œuvre avec l'aide d'un cabinet de conseil extérieur à la Société qui a interrogé, individuellement et sur la base d'un questionnaire détaillé validé par le Comité de sélection, tous les administrateurs sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et sur leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Le cabinet de conseil a réalisé une synthèse anonyme des réponses, qui a été présentée et discutée par les administrateurs en novembre 2002 et janvier 2003. Sur cette base, plusieurs modifications du fonctionnement du Conseil ont été décidées, dont

certaines ont donné lieu à modification du règlement intérieur et de la Charte de l'Administrateur, notamment en ce qui concerne l'information du Conseil, le contenu et l'organisation de ses réunions, les missions et le fonctionnement des comités.

Comités du Conseil

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions. Ces Comités sont au nombre de trois : le Comité des comptes, le Comité des rémunérations et le Comité de sélection. Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités *ad hoc*. Un tel Comité a été mis en place en 2002 pour préparer la refonte du règlement intérieur et de la Charte de l'Administrateur.

Composition et missions du Comité des comptes

Composé de 3 administrateurs, MM. Calvet, Cannac et Wyand, dont 2 sont indépendants et présidé par M. Calvet, le Comité des comptes a pour missions :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;

- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes et d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établis en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse.

Rapport d'activité du Comité des comptes

Le Comité s'est réuni 8 fois en 2002. Le taux de présence de ses membres à ses réunions s'est élevé à 96 % en 2002.

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend désormais en tête à tête les Commissaires aux comptes, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière, et les commentaires de la Direction des risques et du Secrétaire général sur les risques de toute nature. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres, le cas échéant hors la présence du management, sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, au contrôle interne, à la gestion du bilan ou aux aspects financiers des projets d'acquisitions. Alors que les mandataires sociaux ne participaient jusqu'alors jamais aux réunions du Comité, l'un d'entre eux est désormais présent pendant une partie de celles qui sont consacrées à chaque arrêté et répond aux questions du Comité sur les faits marquants du trimestre. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Au cours de l'année 2002, le Comité a examiné les projets de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a notamment vérifié l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés ainsi que les méthodes et le niveau de provisionnement des portefeuilles de participations. Il suit de près l'évolution des frais généraux et celle des principaux dossiers de risques.

Il a examiné le rapport sur le contrôle interne et le rapport sur la mesure et la surveillance des risques présentés en application respectivement des articles 42 et 43 du règlement CRBF n° 97.02 relatif au contrôle interne, le plan annuel de tournée de l'Inspection générale et les programmes d'amélioration de l'audit interne et du contrôle des risques.

Le Comité s'est fait présenter la structure du bilan et du hors-bilan du Groupe, et le dispositif de lutte contre le blanchiment.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des Commissaires aux comptes pour 2002. Il a proposé au Conseil d'administration des règles plus strictes sur les missions susceptibles d'être confiées aux Commissaires aux comptes et aux réseaux dont ils font partie, et a conduit la procédure de sélection d'un nouveau Commissaire aux comptes (voir la rubrique "Commissaires aux comptes", page 17).

Le Comité a revu le dispositif de contrôle de certains risques de marché et a été consulté sur la révision annuelle des limites fixées dans ce domaine. Il a été consulté sur des projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de la Commission bancaire. Il a enfin émis un avis sur les aspects financiers de certains projets d'acquisition.

Composition et missions du Comité des rémunérations

Composé de 3 administrateurs indépendants, MM. Baird, Jeancourt Galignani et Seillière, et présidé par M. Seillière, jusqu'à la démission de ce dernier en décembre 2002 (M. Ricard a remplacé M. Seillière comme membre du Comité et M. Jeancourt Galignani l'a remplacé comme président), le Comité des rémunérations :

- propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite, et les rémunérations de toutes natures perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application, en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- propose au Conseil la politique d'attribution des stock-options et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants.

À compter de 2003, le Comité :

- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;
- prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale.

Rapport d'activité du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations s'est réuni à 3 reprises au cours de l'exercice. Le taux de présence de ses membres a été de 89 %.

À l'occasion de la fixation de la part variable des mandataires sociaux pour 2001, il a proposé le maintien de la méthode utilisée, mais a précisé les objectifs permettant d'évaluer les aspects qualitatifs de leur performance (voir la rubrique "Rémunérations des dirigeants", page 23).

S'agissant des plans de stock-options, le Comité a procédé à un réexamen d'ensemble de la politique suivie en la matière. Il a proposé au Conseil de maintenir le principe d'un plan annuel qui sera désormais soumis au Conseil selon une périodicité déterminée à l'avance et a proposé de maintenir les pratiques qui ont prévalu pour les plans précédents en termes d'attributaires, de prix et de différé (voir la rubrique "Plans d'options", page 25). Il a enfin proposé au Conseil la création d'une obligation de détention par les mandataires sociaux et les membres du Comité exécutif de la banque d'un minimum de titres Société Générale.

Composition et missions du Comité de sélection

Ce Comité, composé du Président du Conseil d'administration et des 3 membres du Comité des rémunérations, est présidé par le Président du Comité des rémunérations. Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour

la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible. Il a préparé un plan de succession des mandataires sociaux qui peut être soumis à tout moment au Conseil.

Le Comité de sélection prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration. Il propose au Conseil d'administration la présentation des membres du Conseil d'administration dans le rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants. Il fait toute proposition au Conseil sur sa composition après avoir, en tant que de besoin, diligenté les enquêtes utiles. Le Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communiqué le plan de succession des mêmes dirigeants.

Rapport d'activité du Comité de sélection pour 2002

Le Comité de sélection a tenu 2 réunions en 2002 auxquelles tous ses membres ont assisté.

Le Comité a discuté et a soumis à l'approbation du Conseil la procédure à suivre pour l'auto-évaluation du Conseil (voir la rubrique "Évaluation du Conseil d'administration", page 14). Il s'est fait présenter le dispositif mis en œuvre pour assurer la préparation des futurs dirigeants et a invité

la Direction à accroître la présence de cadres féminins et non français aux postes de responsabilité du Groupe.

Le Comité a examiné les modalités de mise en œuvre à la Société Générale des préconisations du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002 sur le gouvernement d'entreprise et a proposé au Conseil d'administration de confier à un Comité *ad hoc* le soin de soumettre au Conseil des modifications du règlement intérieur et de la Charte de l'Administrateur (voir la rubrique "Informations sur le gouvernement d'entreprise", page 12). Il a discuté de la composition du Conseil d'administration et de son évolution souhaitable, notamment à la lumière des préconisations du rapport AFEP-MEDEF. Il a soumis au Conseil des propositions à cet égard (voir la rubrique "Composition du Conseil d'administration", page 12).

Commissaires aux comptes

Les comptes de la Société Générale sont certifiés conjointement par le cabinet Ernst & Young Audit, représenté par M. Christian Mouillon, et la société Barbier Frinault et Autres (ex-Andersen), représentée par M. Philippe Peuch-Lestrade et M^{me} Isabelle Santenac.

Les Commissaires aux comptes ont été nommés pour 6 ans par l'Assemblée générale du 18 avril 2000.

Cette nomination a été recommandée par le Conseil d'administration, sur avis du Comité des comptes ; celui-ci s'est prononcé sur une proposition motivée d'un jury interne,

fondée sur les résultats d'un appel d'offres international. Compte tenu du rapprochement prévu entre les deux cabinets de Commissaires aux comptes, qui mettra en cause l'indépendance de l'un par rapport à l'autre, le cabinet Barbier Frinault et Autres a démissionné de son mandat à l'expiration de la certification des comptes de l'exercice 2002 pour permettre la désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes. Pour le choix de son remplaçant, le Conseil d'administration a confié à son Comité des comptes le soin de conduire la procédure d'appel d'offres. Le Comité a approuvé les conditions de l'appel d'offres et le choix des 4 cabinets d'audit invités à soumissionner. Un Comité interne coprésidé par le Directeur financier et le Secrétaire général a analysé les réponses et auditionné les concurrents, et a soumis ses conclusions au Comité des comptes. Celui-ci a lui-même auditionné les concurrents et a sélectionné le cabinet Deloitte Touche Tohmatsu qu'il a proposé au Conseil d'administration. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur cette désignation.

En 2001, et afin de renforcer l'indépendance des Commissaires aux comptes de la Société, le Conseil d'administration avait décidé que les honoraires versés aux réseaux dont ils font partie pour des tâches non liées à leurs missions d'audit ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'ensemble de leurs honoraires.

Le Conseil d'administration a approuvé le 1^{er} août 2002 des règles plus strictes, reposant sur une distinction entre les différents types de missions susceptibles d'être confiées aux auditeurs externes et aux réseaux dont ils font partie : seuls les missions et travaux d'audit, et les travaux connexes ou complémentaires, peuvent leur être confiés ; toutes autres missions sont exclues dans l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe, sauf autorisation préalable du Comité des comptes.

Les Commissaires aux comptes présenteront annuellement un état déclaratif des honoraires perçus et se sont engagés à veiller au respect des règles ci-dessus.

Il sera rendu compte chaque année au Comité des comptes de la manière dont ces règles auront été appliquées, avec la présentation des honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

S'il paraît nécessaire de déroger à certaines règles dans des situations exceptionnelles où leur application nuirait aux intérêts du Groupe, une telle dérogation sera subordonnée à l'autorisation préalable du Comité des comptes.

Gouvernement d'entreprise

	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION ET ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES ⁽¹⁾	BIOGRAPHIE
	Daniel Bouton Membre du Comité de sélection Date de naissance : 10/04/1950 Détient 10 500 actions	1997-2003 Président-Directeur général de la Société Générale	<i>Administrateur :</i> Arcelor (depuis le 15/02/2002), Schneider Electric SA, Total Fina Elf SA <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Vivendi Environnement	Directeur du Budget au ministère des Finances (1988-1990). Entré à la Société Générale en 1991, Directeur général en 1993, Président en novembre 1997.
	Philippe Citerne Date de naissance : 14/04/1949 Détient 17 600 actions	2001-2004 Administrateur et Directeur général délégué de la Société Générale (en application de la Loi NRE du 15 mai 2001)	<i>Administrateur :</i> Unicredito Italiano Spa <i>Représentant permanent de la Société Générale au Conseil d'administration :</i> TF1	Après avoir exercé des fonctions au ministère des Finances, il rejoint la Société Générale en 1979 et exerce les fonctions de : Directeur des Études économiques (1984), Directeur financier (1986), Directeur des Relations humaines (1990). Nommé Directeur général délégué en 1995, Directeur général depuis novembre 1997.
	Marc Viénot ⁽²⁾ Date de naissance : 01/11/1928 Détient 34 988 actions	1986-2003 Président d'honneur de la Société Générale Président de Paris Europlace	<i>Administrateur :</i> Alcatel, Ciments Français, <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Aventis <i>Mandat ayant pris fin en 2002 :</i> Vivendi Universal le 03/12/2002	Après une carrière à la Direction du Trésor, entre à la Société Générale en 1973, Directeur général en 1977, Président de 1986 à 1997.
	Euan Baird Administrateur indépendant ⁽³⁾ Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations Date de naissance : 16/09/1937 Détient 600 actions	2001-2004 Président-Directeur général de Schlumberger	<i>Administrateur :</i> Rolls Royce (depuis le 01/11/2002) Scottish Power, AREVA	De nationalité britannique. Entre en 1960 dans le groupe Schlumberger, en 1979 devient Directeur général adjoint responsable des opérations <i>wireline</i> , nommé en 1986 Président de Schlumberger.
	Pierre Bilger Date de naissance : 27/05/1940 Détient 4 000 actions	1999-2005 Président d'ALSTOM	Thales (depuis le 30/01/2003)	Après une carrière au ministère des Finances, entre en 1982 dans le groupe CGE. Depuis 1991, il dirige GEC ALSTHOM, puis, à partir de 1998, ALSTOM jusqu'au 31/12/2002.
	Jacques Calvet Administrateur indépendant ⁽³⁾ Président du Comité des comptes Date de naissance : 19/09/1931 Détient 1 064 actions	1989-2004 Administrateur de sociétés	<i>Président du Conseil de surveillance :</i> BHV <i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Galeries Lafayette. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Axa, Vivarte. <i>Administrateur :</i> Société Foncière Lyonnaise <i>Censeur :</i> Cottin Frères EPI-Société Européenne de Participations Industrielles	Président de la BNP (1979-1982), de PSA (1982-1997).
	Yves Cannac Administrateur indépendant ⁽³⁾ Membre du Comité des comptes Date de naissance : 23/03/1935 Détient 900 actions	1997-2003 Membre du Conseil économique et social	<i>Administrateur :</i> AGF, Danone	Président d'Havas de 1978 à 1981. Président de CEGOS de 1985 à 1999.
	Robert A. Day ⁽⁴⁾ Date de naissance : 11/12/1943 Détient 2 044 000 actions	2002-2006 Chairman and Chief Executive Officer TCW Group Inc.	<i>Administrateur :</i> Freeport	De nationalité américaine. Diplômé de Robert Louis Stevenson School (1961), Bachelor of "Science Economics" de Claremont Mc Kenna College (1965). Gérant de portefeuille : Banque d'investissement "White, Weld & Cy" à New York (1965). Créateur en 1971 de Trust Company of the West "TCW".

* Le nombre des actions a été arrêté au 31/12/2002.

M. Seillière de Laborde a démissionné le 3 décembre et M. Gourichon le 9 décembre 2002.

(1) Les autres mandats exercés dans des sociétés non cotées figurent en page 20.

(2) Ancien mandataire social.

(3) Voir pages 12 et 13.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 JANVIER 2003*



	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION ET ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES (1)	BIOGRAPHIE
 <p>Antoine Jeancourt Galignani Administrateur indépendant (3) Président du Comité de sélection et du Comité des rémunérations Date de naissance : 12/01/1937 Détient 724 actions</p>	1994-2004	Président de GECINA	<i>Président du Conseil d'administration :</i> Simco depuis le 4/12/2002 <i>Administrateur :</i> AGF, Total Fina Elf SA, Kaufman et Broad <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Euro Disney Sca	Directeur général adjoint du Crédit Agricole de 1973 à 1979. Directeur général de la Banque Indosuez en 1979, Président de 1988 à 1994. Président des AGF de 1994 à 2001, en juin 2001, devient Président de GECINA.
 <p>Meiji Life Insurance Company Détient 12 769 317 actions</p> <p>Représentée par Kenjiro Hata Administrateur indépendant (3) Date de naissance : 27/07/1928</p>	1988-2005	Président-Directeur général de Meiji Life Insurance Company	<i>Administrateur :</i> Kirin Brewery Cy Ltd. <i>Vérificateur :</i> Mitsubishi Paper Mills Ltd., Chubu Electric Power Cy	Compagnie d'assurance à forme mutuelle exerçant son activité dans l'assurance vie. De nationalité japonaise. Présent dans le groupe Meiji Life depuis 1954, il est nommé Président en 1990 et Chairman en 1998.
 <p>Patrick Ricard Administrateur indépendant (3) Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations Date de naissance : 12/05/1945 Détient 200 actions</p>	1994-2005	Président-Directeur général de Pernod Ricard	<i>Administrateur :</i> Provimi, Altadis	Il rejoint le groupe Pernod Ricard en 1967 et préside le groupe depuis 1978.
 <p>Serge Tchuruk Date de naissance : 13/11/1937 Détient 2 500 actions</p>	1999-2003	Président-Directeur général d'Alcatel	<i>Administrateur :</i> Thales, Total Fina Elf SA	Il exerce différents postes en France et aux États-Unis au sein du groupe Mobil, puis devient Directeur général de Rhône-Poulenc en 1983. Il est nommé Président de Total en 1990, et rejoint Alcatel en 1995 en tant que Président.
 <p>Anthony Wyand (5) Membre du Comité des comptes Date de naissance : 24/11/1943 Détient 1 000 actions</p>	2002-2003	Executive Director AVIVA Président du Conseil de surveillance CGU France	<i>Administrateur :</i> Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise <i>Group Executive Director :</i> CGNU <i>Non executive Director :</i> Grosvenor Group Holding Ltd.	De nationalité britannique, entré chez Commercial Union en 1971.
 <p>Gérard Baude Administrateur élu par les salariés Date de naissance : 01/11/1947 Détient 240 actions</p>	1993-2003	Agent affecté au service des moyens de paiement à l'agence d'Aix-en-Provence		Salarié de la Société Générale depuis 1968.
 <p>Marie-Thérèse Henry (6) Administrateur élu par les salariés Date de naissance : 21/08/1947 Détient 300 actions</p>	2000-2003	Hôtesse d'accueil Franche Comté Entreprise		Salariée de la Société Générale depuis 1965.
 <p>Philippe Pruvost Administrateur élu par les salariés Date de naissance : 02/03/1949 Détient 2 700 actions</p>	2000-2003	Conseil en gestion de patrimoine à l'agence de Menton		Salarié de la Société Générale depuis 1971.

(4) Mandataire social d'une filiale du groupe Société Générale.

(5) Dirigeant d'une entreprise au Conseil de laquelle siège un représentant de la Société Générale.

(6) En remplacement de M. Gourichon.

*Administrateurs dont le renouvellement ou la nomination est soumis au vote de l'Assemblée générale**

RENOUVELLEMENTS	FONCTION PRINCIPALE	MANDATS EXERCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2002	BIOGRAPHIE
Daniel Bouton	Président-Directeur général de la Société Générale	Voir page 18	Voir page 18
Yves Cannac	Membre du Conseil économique et social	Voir page 18 et ci-dessous	Voir page 18
Marc Viénot	Président d'honneur de la Société Générale	Voir page 18 et ci-dessous	Voir page 18
Anthony Wyand	Executive Director AVIVA Président du Conseil de surveillance CGU France	Voir page 19 et ci-dessous	Voir page 19
NOMINATIONS	FONCTION PRINCIPALE	MANDATS EXERCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2002	BIOGRAPHIE
 Elie Cohen Date de naissance : 08/12/1946 Administrateur indépendant	Professeur à l'université de Paris-Dauphine		Professeur agrégé des Universités en sciences de gestion, docteur d'État ès Sciences économiques. Professeur à Paris-Dauphine, Président de l'université de Paris-Dauphine (1994-1999).
 Elisabeth Lulin Date de naissance : 08/05/1966 Administrateur indépendant	Fondatrice et Gérante de Paradigmes et caetera (société spécialisée dans le <i>benchmarking</i> et la prospective et la prospective publiques)	Administrateur de Doma Viva SA (société non cotée)	En fonction au ministère des Finances (1991-1996), nommée chargée de mission au cabinet d'Édouard Balladur puis Conseiller technique au cabinet d'Alain Juppé (1994-1995). Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998, Gérante de Paradigmes et caetera.

* Le 14 janvier 2003 a eu lieu l'élection des administrateurs salariés dont le mandat prendra effet le 22 avril 2003. Ont été élus ou réélus : MM. Gérard Baude, Philippe Pruvost et Marc Sonnet.

*Mandats exercés au cours de l'exercice 2002 dans des sociétés par actions non cotées***Philippe Citerne**

Administrateur : Geneval, Crédit du Nord, SG Hambros Bank and Trust Ltd., Trust Company of the West TCW. Mandats ayant pris fin en 2002 : Représentant permanent de la Société Générale au Conseil d'administration : Answork

Marc Viénot

Administrateur : Société Générale Marocaine de Banques

Euan Baird

Administrateur : The Haven Management Trust

Pierre Bilger

Membre du Conseil de surveillance : ALSTOM NV, ALSTOM GmbH
Membre du Conseil consultatif international : Renault Nissan
Mandat ayant pris fin en 2002 : ALSTOM UK Ltd.

Yves Cannac

Administrateur : Caisse des Dépôts Développement (C3D), CEGOS

Robert A. Day

Administrateur : McMoRan Copper & Gold Inc., McMoRan Exploration Co., Fisher Scientific International Inc., Syntroleum Corp., Foly Timber, Synta Pharmaceuticals

Antoine Jeancourt Galignani

Président du Conseil d'administration : Société Nationale d'Assurances Holding (Bermuda) Ltd. Administrateur : Société Nationale d'Assurances SAL (Liban), Société Nationale d'Assurances-Re (Bermuda).
Membre du Conseil de surveillance : Fox Kids Europe NV (Pays-Bas)

Patrick Ricard

Président du Conseil d'administration : Comrie Public Limited Cy.
Administrateur : Martell & Cie, PR Europe Spirits & Wines SA, PR. Finance SA, Société Paul Ricard, Société Paul Ricard & Fils, Austin Nichols and C° Inc.,

Austin Nichols (International) Inc., Anco Do Brasil Inc., Austin Nichols Export Sales Inc., Aberlour Glenlivet Distillery, Boulevard Distillers and Importers Inc., Boulevard Export Sales Inc., Peribel, Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Duncan Fraser and Company Ltd., Glenforres Glenlivet Distillery, House of Campbell Ltd., Irish Distillers Group Ltd., PR Larios, Muir Mackenzie and Company Ltd., Pernod Ricard Swiss, Peri Mauritius, PR Nederlands Spirits and Wines BV, Polairen Trading Ltd., Populous Trading Ltd., Sankaty Trading Ltd., White Heather Distillers Ltd., W. Whiteley and Company Ltd., World Brands Duty Free Ltd.
Représentant de Pernod Ricard au Conseil d'administration : Cusenier, JFA, Pampryl, Pernod, Ricard, Santa Lina, Campbell Distillers Ltd., Havana Club Holdings SA. Représentant de Santa Lina au Conseil d'administration : Cie Financière des produits Orangina, Société Immobilière et Financière pour l'Alimentation (Sifa)

Serge Tchuruk

Président du Conseil d'administration : Alcatel Usa Holdings Corp.
Membre du Conseil de surveillance : Alcatel Deutschland GmbH

Anthony Wyand

Executive Vice-President : Victoire Asset Management
Administrateur : Aviva Holdings Poland Ltd, North British Mercantile Insurance Cy Ltd., Norwich Union Overseas Holding BV, Norwich Union Overseas Ltd., The Road Transport and general Insurance Cy Ltd., Scottish Insurance Corporation Ltd., The Yorkshire Insurance Company Ltd. Abeille Assurances, Abeille Vie SA, CGU Group BV, CGU Insurance Plc, CGU International Holdings BV, Commercial Union Finance BV, Commercial Union Holdings (France) Ltd., Commercial Union International Holdings Ltd., Delta Lloyd NV, Eurofil SA, General Accident Plc, Northen Assurance Company Ltd., Norwich Union Plc, Royal St George Banque SA
Administrateur et Vice-Président : CGU International Insurance Plc.
Membre du Conseil de surveillance : Commercial Union Polska General Insurance Company SA, Commercial Union Polska Life Assurance Company SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Ogolnych Spo Ka Akcyjna

Mission :

assure, sous l'autorité du Président-Directeur général,
le pilotage stratégique du Groupe



Daniel Bouton
Président-Directeur général



Philippe Citerne
Directeur général délégué



Didier Alix
Directeur général adjoint
Particuliers
et Entreprises



Jean-Pierre Mustier
Directeur général adjoint
en charge de la Banque
de Financement
et d'Investissement



Philippe Collas
Directeur général
adjoint en charge
des Gestions d'actifs,
Président-Directeur
général de SG Asset
Management



Alain Py
Président-Directeur
général du
Crédit du Nord



Frédéric Oudéa
Directeur financier
du Groupe



Christian Schricke
Secrétaire général
du Groupe



Bernard de Talancé
Directeur
des Ressources
et Relations Humaines
du Groupe

*Membres participant aux réunions du Comité exécutif
pour les sujets relevant de leurs compétences*

René Querret

Directeur des Systèmes
d'Information du Groupe

Hervé Saint-Sauveur

Conseiller du Président

*Membres assistant aux réunions
du Comité exécutif*

Didier Hauguel

Directeur des Risques
du Groupe

Hugues Le Bret

Directeur
de la Communication
du Groupe



Xavier Debonneuil, membre du Comité exécutif du Groupe, est décédé le 26 décembre 2002 lors d'un accident de la route. Il avait rejoint la Société Générale en 1985 et occupait les fonctions de Directeur général adjoint, en charge des activités de Banque de Financement et d'Investissement depuis 1995. Xavier Debonneuil était un homme exceptionnel, doté d'une intelligence rare, d'immenses qualités humaines, notamment d'écoute et d'attention, et d'un fort sens des responsabilités. Grâce à son action, le groupe Société Générale s'est doté d'une organisation performante et a su développer en quelques années des activités de Banque de Financement et d'Investissement de niveau mondial. Le groupe Société Générale dans son ensemble rend hommage au formidable travail d'équipe qu'il a mené avec patience et talent.

Mission : échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe

Daniel Bouton

Philippe Citerne

Didier Alix

Jean-Pierre Mustier

Philippe Collas

Alain Py

Frédéric Oudéa

Christian Schricke

Bernard de Talancé



Yves-Claude Abescat

Directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises



Michel Douzou

Directeur délégué des réseaux de Distribution de la Banque de Détail



Jean-Pierre Lesage

Directeur financier de la Banque de Financement et d'Investissement



René Querret

Directeur des Systèmes d'Information du Groupe



Bernard Beauvils

Directeur général délégué du Crédit du Nord



Kim Fennebresque

Directeur de la Banque d'Investissement



Pierre Mathé

Directeur de la Gestion Privée



Hervé Saint-Sauveur

Conseiller du Président



Jacques Bouhet

Directeur général adjoint délégué de la Banque de Financement et d'Investissement



Jean-François Gautier

Directeur des Services Financiers Spécialisés



Jean-Louis Mattei

Directeur de la Banque de Détail Hors France Métropolitaine



Jean-François Sammarcelli

Directeur des Grandes Entreprises et des Institutions Financières, Banque de Financement et d'Investissement



Marc Breillout

Directeur de la Dette et du Financement



Didier Hauguel

Directeur des Risques du Groupe



Christophe Mianné

Directeur des produits Dérivés sur Actions et Indices



Patrick Soulard

Directeur général adjoint délégué de la Banque de Financement et d'Investissement



Philippe Brosse

Directeur général délégué de SG Asset Management



Alexis Juan

Président du Directoire de Komerčni Banka



Jean-Jacques Ogier

Directeur des Réseaux de Distribution de la Banque de Détail



Catherine Théry

Directeur général délégué de SG Asset Management



Alain Closier

Directeur des Services Bancaires



Hugues Le Bret

Directeur de la Communication du Groupe



Christian Poirier

Directeur de la Stratégie et du Marketing de la Banque de Détail



Yves Thieffry

Directeur des Fonctions Support de la Banque de Financement et d'Investissement



Alain Clot

Directeur de la Stratégie du Groupe



Robert Le Roux

Inspecteur général

Politique de rémunération des dirigeants

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations a retenu pour les 2 mandataires sociaux :

- une rémunération fixe attribuée lors de leur nomination et susceptible d'être revalorisée en fonction des pratiques de marché. Cette rémunération n'a pas été revalorisée en 2002 ;
- une rémunération variable déterminée annuellement. Le Conseil qui arrête les comptes annuels fixe la rémunération variable du Président par rapport à sa rémunération fixe en fonction de deux catégories d'indicateurs :
 - quantitatifs à travers le bénéfice net par action (BNPA), désormais seul critère de référence, mais apprécié à la fois en niveau absolu et en tendance, pour 75 % de la rémunération variable,
 - qualitatifs via la fixation d'objectifs clés sous-tendant la réussite de la stratégie de l'entreprise (renforcement des actions de productivité, intégration des acquisitions effectuées,

élargissement des capacités distributives et gestion dynamique du portefeuille d'activités) pour les 25 % restants.

Si les objectifs fixés sont atteints à 100 %, la rémunération variable est égale à 150 % de la rémunération fixe.

Le Conseil veille chaque année à ce que des effets de structure ou des profits et pertes exceptionnels n'altèrent pas le jeu de la formule, et que le montant de la part variable traduise bien le taux de croissance des résultats du Groupe. Le Directeur général délégué perçoit dans les mêmes conditions une part variable égale à 55 % de celle du Président.

MM. Bouton et Citerne bénéficient d'un régime complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société, avec pour seule spécificité liée à leur qualité de mandataires sociaux la prise en compte dans l'assiette de la rémunération d'activité de référence, en sus de la rémunération fixe, d'une rémunération variable fixée forfaitairement, lors de leur première nomination comme mandataires sociaux, à 60 % de la rémunération fixe.

Pour le Président du Crédit du Nord et le Président de SG Asset Management, un processus identique est appliqué, leurs Conseils d'administration respectifs fixant, sur proposition du Comité des rémunérations, leur rémunération fixe et leur rémunération variable. Le montant de cette dernière est aussi lié directement à la performance de l'entreprise.

Pour les 5 autres dirigeants membres du Comité exécutif⁽¹⁾, leur rémunération, fixée par la Direction générale, est également constituée de 2 parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;
- une rémunération variable fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Outre ces deux composantes, ces 5 dirigeants bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise.

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'une voiture de fonction.

(1) Le Comité exécutif était composé en 2002 du Président, du Directeur général délégué, des 2 Directeurs généraux adjoints des branches Particuliers et Entreprises et Banque de financement et d'investissement, du Président du Crédit du Nord, du Président de SG Asset Management,

du Directeur des Finances et de la Stratégie du Groupe, du Directeur des Ressources et Relations humaines du Groupe et du Secrétaire général du Groupe. Dans le présent chapitre, les données se réfèrent aux membres du Comité exécutif pendant l'année 2002.

Montant des rémunérations en 2002

Au titre de 2002, les rémunérations exprimées en M EUR ont été les suivantes :

Rémunération en millions d'euros	fixe	variable ⁽¹⁾	globale ⁽²⁾
Le Président	1,00	0,8	1,8
Le Directeur général délégué	0,55	0,44	0,99
Les 7 autres membres du Comité exécutif	2,05	2,20	4,25

Obligations de détention d'actions Société Générale pour les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'administration a décidé en 2002 que les membres du Comité exécutif du Groupe devaient détenir en moyenne et au minimum le nombre d'actions Société Générale suivant :

Nombre d'actions	
Président	8 500
Directeur général délégué	4 500
Autres membres du Comité exécutif	2 500

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement via le Plan d'épargne d'entreprise. Les membres actuels du Comité exécutif ne remplissant pas ces conditions devront se mettre en conformité à l'occasion de l'exercice de leur options.

Au 31 décembre 2002, les membres du Comité exécutif, avec un total de plus de 91 000 actions, détenaient chacun en moyenne plus de 10 000 actions à cette date.

Jetons de présence versés aux dirigeants formant le Comité exécutif

Les jetons de présence et autres rémunérations des Conseils d'administration perçus par les mandataires sociaux viennent en déduction de leur rémunération variable. Quant aux autres dirigeants formant le Comité exécutif, ils ne bénéficient pas de jetons de présence, les sommes dues à ce titre étant directement versées à la Société Générale.

Jetons de présence versés aux administrateurs de la Société

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée du 4 juin 1999 à 460 000 EUR. Il est resté inchangé au titre de 2002 et a été versé en février 2003.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, décidées par le Conseil d'administration du 23 février 2000, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre chacun des administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun deux parts ;
- l'autre moitié est répartie entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice.

(1) Il s'agit de la rémunération variable afférente à l'exercice 2002, versée en mars 2003.

(2) La rémunération globale s'entend comme la somme des rémunérations fixes perçues en 2002 et des rémunérations variables, afférentes à l'exercice 2002, versées en mars 2003.

Les plans d'options

Politique générale

Les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale ont pour but de motiver, fidéliser et récompenser trois catégories de salariés. La première catégorie est constituée par les cadres dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées. La deuxième catégorie correspond aux cadres à haut potentiel dont les compétences sont les plus recherchées sur le marché du travail. La troisième catégorie vise les cadres dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

D'une manière générale :

- le bénéfice des options est consenti pour une durée de 7 ans avec un différé d'exercice de 3 ans ;
- sauf cas particuliers, l'exercice des options est soumis à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à la date à laquelle elles sont levées.

Plan 2001

Le plan décidé en janvier 2001 prévoyait que, pour 53 responsables du Groupe, les options consenties étaient attribuées à hauteur de 50 % de manière définitive et, pour les 50 % restants, sous réserve de réalisation des conditions suivantes :

- pour moitié (25 %), si la performance boursière du titre Société Générale sur la période décembre 2000-décembre 2002 s'avère supérieure à celle de l'indice de référence DOW JONES EURO STOXX BANK ;
- pour l'autre moitié (25 %) si le résultat d'exploitation du Groupe de l'exercice 2002 atteignait ou dépassait l'objectif de 4 064 M EUR fixé dans le cadre du plan stratégique 2002 ou, à défaut, si la progression du cours moyen de l'action Société Générale sur la période de 2 ans considérée était supérieure de 15 % à celle de l'indice mentionné à l'alinéa précédent.

À défaut de la réalisation de ces conditions (performances boursières, croissance du résultat d'exploitation), le bénéfice des options correspondantes aurait été perdu.

À la date du 31 décembre 2002, la performance relative de l'action Société Générale par rapport à l'indice de référence DOW JONES EURO STOXX BANK a permis de remplir les deux conditions. Le nombre total d'options susceptibles d'être levées dans le cadre du plan d'option du 12 janvier 2001 est donc de 3 116 500.

Plan 2002

En janvier 2002, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a procédé à une nouvelle attribution d'options d'achat d'actions. Ce plan comporte deux enveloppes :

Une enveloppe générale

Cette enveloppe a été attribuée à 775 cadres du Groupe, mandataires sociaux inclus, pour un total de 3 122 600 options, soit 0,7 % du capital. Les actions issues de la levée des options sont incessibles jusqu'au 16 janvier 2006 pour se conformer aux dispositions fiscales en vigueur. Le prix de cession des titres a été fixé à 62,50 EUR, sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse ayant précédé la réunion du Conseil. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 43 ans, 341 bénéficiaires sont attributaires pour la première fois, 47 % sont des cadres de la classification, 16 % des femmes et 12 % des étrangers.

Une enveloppe spécifique au bonus de fidélité

Cette enveloppe était destinée à compenser le différé de versement des parts variables de certains cadres de la Banque de financement et d'investissement. Elle a porté sur 421 377 options présentant les mêmes caractéristiques que celles de l'enveloppe générale (prix, durée, levée et cession) et a été attribuée à 317 bénéficiaires.

PLANS D'OPTIONS

Suivi des plans d'options Société Générale au 31 décembre 2002

avec indication des options consenties aux membres de l'état-major du Groupe en poste lors de leur attribution.

OPTIONS ATTRIBUÉES						OPTIONS LEVÉES								Options annulées	Options restantes fin 2002
Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options	Levées possibles à compter du (b)	Cessions possibles à compter du (b)	en 1995	en 1996	en 1997	en 1998	en 1999	en 2000	en 2001	en 2002		
15.03.95	15,29 EUR	249	1 755 200	15.03.98	15.03.98	70 500	26 300	70 500	186 900	616 840	329 240	229 860	169 560	55 500	0
	dont Direction	24	496 300			60 500	0	17 000	36 100	159 500	72 800	101 400	37 700		
19.06.96	17,04 EUR	7	1 280 000	19.06.99	19.06.99	-	0	0	0	272 000	92 000	596 000	320 000	0	0
	dont Direction	-	0			-	0	0	0	0	0	0	0		
25.06.97	18,94 EUR	334	1 690 760	25.06.02	25.06.02	-	-	0	28 600	18 620	44 580	13 440	454 965	108 420	1 022 135
	dont Direction	27	594 000			-	-	0	16 000	16 000	2 000	0	134 720		
24.06.98	45,35 EUR	541	1 953 200	24.06.03	24.06.03	-	-	-	0	0	32 800	11 200	600	89 000	1 819 600
	dont Direction	25	451 200			-	-	-	0	0	22 000	0	0		
08.09.99	48,50 EUR	714	3 502 400	08.09.02	08.09.04	-	-	-	-	0	11 200	8 400	13 150	175 400	3 294 250
	dont Comité exécutif	9	502 000			-	-	-	-	0	0	0	0		
02.08.00	51,00 EUR	1 477	2 268 000	02.08.03	02.08.05	-	-	-	-	-	0	0	0	182 000	2 086 000
	dont Comité exécutif	-	0			-	-	-	-	-	0	0	0		
12.01.01	66,00 EUR ^(a)	258	3 116 500	12.01.04	12.01.05	-	-	-	-	-	-	0	0	34 000	3 082 500
	dont Comité exécutif	9	743 500			-	-	-	-	-	-	0	0		
16.01.02	62,50 EUR	1 092	3 543 977	16.01.05	16.01.06	-	-	-	-	-	-	-	0	102 982	3 440 995
	dont Comité exécutif	9	313 000			-	-	-	-	-	-	-	0		
			19 110 037			70 500	26 300	70 500	215 500	907 460	509 820	858 900	958 275	747 302	14 745 480
	dont Direction		3 100 000			60 500	0	17 000	52 100	175 500	96 800	101 400	172 420		

NB De 1995 à 1998 et en 2001, il s'agit d'options de souscription d'actions. En 1999, en 2000 et en 2002, il s'agit d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action pendant les 20 séances de bourse qui ont précédé la réunion du Conseil ayant décidé l'attribution des options, assortie d'une décote de 20 % pour les attributions de 1995 à 1997 et de 2000.

(a) Pour ce plan, les options attribuées hors membres du COMEX (soit 2 373 000 options) se ventilent ainsi :
 - Levées possibles sans condition de réalisation d'objectifs : 1 912 500 options pour 249 bénéficiaires ;
 - Levées soumises à condition de réalisation d'objectifs : 460 500 options pour 44 bénéficiaires.

(b) Sauf si mise à la retraite.

Au travers des attributions ci-dessus, les mandataires sociaux détiennent, au 31 décembre 2002, les options suivantes :

Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre d'options attribuées	Options levées en 2002	Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre d'options attribuées	Options levées en 2002
Le Président				Le Directeur général délégué			
25.06.97	18,94	80 000	0	15.03.95	15,29	17 600	17 600
24.06.98	45,35	104 000	0	25.06.97	18,94	40 000	0
08.09.99	48,50	160 000	0	24.06.98	45,35	52 000	0
12.01.01	66,00	250 000	0	08.09.99	48,50	90 000	0
16.01.02	62,50	90 000	0	12.01.01	66,00	137 500	0
				16.01.02	62,50	50 000	0

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX 10 PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUÉES D' ACTIONS SOUSCRITES OU ACHETÉES

PRIX MOYEN PONDERÉ

Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

850 000

1,62 EUR

Options détenues sur l'émetteur et les sociétés mentionnées ci-dessus, levées, durant l'exercice, par les 10 premiers salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé

485 320

18,09 EUR

Tableau élaboré conformément aux recommandations de la Commission des opérations de Bourse.